

*Luxembourg - Le Maroc et l'Union européenne ont affirmé, le mercredi 29 septembre 2021, qu'ils resteront pleinement mobilisés pour continuer leur coopération bilatérale et unis pour défendre la sécurité juridique de leurs accords de partenariat.*

«Nous restons pleinement mobilisés pour continuer la coopération entre l'Union européenne et le Royaume du Maroc, dans un climat de sérénité et d'engagement, afin de consolider le Partenariat euro-marocain de Prospérité Partagée, lancé en juin 2019», lit-on dans une Déclaration conjointe du Haut Représentant de l'UE pour les Affaires étrangères et la sécurité, Vice-président de la Commission européenne M. Josep Borrell et du ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains Résidant à l'Étranger, M. Nasser Bourita, rendue publique à l'issue de la décision du Tribunal de l'UE concernant les accords agricole et de pêche avec le Royaume.

«Nous continuerons à œuvrer pour développer les multiples dimensions de ce partenariat stratégique, dans le même esprit de mobilisation, de cohérence et de solidarité. Ce partenariat d'égal à égal s'appuie, par ailleurs, sur une relation bilatérale solide, basée sur la confiance et le respect mutuel, entre le Royaume du Maroc et l'Union européenne, tout en contribuant en même temps au renforcement de cette relation et de celle avec les États membres», poursuit la Déclaration conjointe.

Les deux parties ont affirmé avoir «pris connaissance des arrêts rendus ce jour par le Tribunal de l'Union européenne, au sujet des décisions du Conseil de l'Union européenne relatives à la conclusion des modifications des Protocoles 1 et 4 de l'Accord d'Association entre l'Union européenne et le Royaume du Maroc portant sur les produits agricoles et autres, d'une part, et de l'accord de partenariat dans le domaine de la pêche durable, d'autre part».

La Déclaration conjointe souligne à cet effet que les deux partenaires prendront «les mesures nécessaires afin d'assurer le cadre juridique qui garantisse la poursuite et la stabilité des relations commerciales entre l'Union européenne et le Royaume du Maroc».